

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016

Le Maire ouvre la séance à 18h20

Présents :

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, JACQUET, MERVILLE, ROUX, Adjoint

Mmes et MM. DIEZ, LABEAUNE, FALCE, COSTE, CANCEL, CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, BELISSANT-REYDET, BIANCHI, BOUTEILLER-DESCHAMPS, LONGIN, GLOAGUEN, JONDOT-PAYMAL, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. VUITTENEZ

Ont donné pouvoir :	Mme LEVIEL	à	Mme LONGIN
	M. HENNEQUIN	à	M. FALCE
	Mme CHATEAU	à	Mme CAILLAUD
	M. ANDRE	à	M. CHAMPION
	Mme LAGRANGE-MARTINET	à	Mme BOUTEILLER DESCHAMPS
	Mme MONNOT	à	Mme BIANCHI
	M. TRIFFAULT-MOREAU	à	M. VUITTENEZ
	M. FAIVRE	à	Mme RAKIC
	Mme VIAL	à	M. GLOAGUEN
	M. BOUILLET	à	Mme JONDOT PAYMAL

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, le Maire rend hommage aux trois soldats du 511e Régiment du Train d'AUXONNE tués au Mali. Il rappelle les liens qui lient la Ville à ce Régiment. Il rend également hommage au Gendarme de la Brigade Motorisée de BEAUNE qui a perdu la vie dans l'exercice de ses fonctions.

Une minute de silence est observée en leur mémoire.

Le Maire laisse ensuite la parole à Jean-Benoit VUITTENEZ, secrétaire de séance, pour un bref rappel des décisions qui ont été prises lors de la dernière séance.

Le Maire demande si le procès-verbal de la séance précédente appelle des remarques de la part des membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

Avant de procéder à l'examen des rapports, le Maire propose de compléter l'ordre du jour de la séance par un rapport remis sur table compte tenu de l'urgence. Ce dossier concerne le périmètre de l'AVAP, lié à l'inscription des Climats de Bourgogne au patrimoine de l'UNESCO.

Sans opposition sur l'inscription de ce point à l'ordre du jour, ce nouveau rapport sera examiné en fin de séance.

ORDRE DU JOUR

→ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT 1 – DELEGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Député-Maire de sa communication relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

RAPPORT 2 – DESIGNATION D'ELUS POUR SIEGER AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'OM3

(rapporteur : M SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de recourir au vote à main levée,
- désigne pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Office Municipal du 3^{ème} âge -OM3- :
 - le Maire (ou son représentant)
 - Mme Marie-Odile LABEAUNE
 - Mme Virginie LONGIN
 - Mme Marie-Laurence MERVAILLE
 - M. Jean-Benoit VUITTENEZ

RAPPORT 3 – TRIUMPH CLUB DE FRANCE - DEMANDE D'OCCUPATION GRATUITE DU DOMAINE PUBLIC

(rapporteur : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde au Triumph Club de France, la gratuité d'occupation du domaine public, pour le stationnement parking Louis VERY des véhicules participant au rallye touristique le « Triumph Club de France », dont une étape est prévue à BEAUNE les vendredi 6 et samedi 7 mai prochain.

RAPPORT 4 – ORGANISATION DE L'EXPOSITION MOSAÏQUES

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'organisation de l'exposition Mosaïques dans les conditions proposées,
- vote les tarifs des articles mis en vente dans les boutiques des Musées ainsi que le budget prévisionnel lié à cette activité,
- autorise la mise en dépôt-vente d'ouvrages et produits dérivés selon les conditions établies par convention,
- autorise le Maire à signer les conventions avec les différents partenaires de la Ville, qu'ils soient publics ou privés,
- autorise le Maire à solliciter officiellement les subventions et concours divers,
- inscrit en dépenses 3000 € pour la vente de produits dérivés, dans le cadre de la Décision Modificative, objet d'une délibération séparée,

- inscrit en dépenses et en recettes 10 000 € pour le mécénat de la maison PATRIARCHE, dans le cadre de la Décision Modificative, objet d'une délibération séparée.

RAPPORT 5 – BILLET JUMELE 2016 HOSPICES/MUSEES

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention,

- décide de reconduire le principe de billet jumelé pour la saison 2016,
- adopte les tarifs ci-après :

Droits d'entrée :	Tarif	Part Hospices de BEAUNE	Part Ville de BEAUNE
Adultes individuels	14 €	7,50€	6,50 €
Adultes en groupes (10 personnes)	11 €	6,50€	4,50 €
Etudiants, familles nombreuses (sur présentation d'un justificatif)	10 €	5,50€	4,50 €
Jeunes de 10 à 18 ans (individuels)	6 €	3,00 €	3 €
Jeunes de 10 à 18 ans (groupes 10 personnes)	5,50 €	2,50 €	3 €
Enfant de – de 10 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Un chauffeur et un accompagnateur par groupe, journalistes, agents d'accueil de Bourgogne (Carte Tourisme Pass Pro)	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- autorise le Maire à signer la convention avec le Directeur des Hospices Civils de BEAUNE.

RAPPORT 6 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE VITICOLE « BEAUNE VITI AGRO CAMPUS »

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention à intervenir avec le Lycée Viticole « BEAUNE Viti Agro Campus », ayant pour objet de définir les modalités de partenariat entre le Lycée Viticole et le Théâtre Municipal,
- autorise le Maire à signer ladite convention.

RAPPORT 7 – RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE, LES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

(rapporteurs : M. GLOAGUEN/Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide le renouvellement des conventions avec les associations et organismes publics suivants et leur signature par le Maire :

- la Maison Médicale de Garde du Pays Beaunois, pour la mise à disposition de locaux sis 6 avenue Guigone de Salins,
 - l'Association Guillaume DUFAY, pour l'organisation du Festival International d'Opéra Baroque qui aura lieu du 8 au 31 juillet 2016,
 - l'Association Immobilière de la rue de CHOREY, pour fixer les modalités d'ouverture au public du Jardin du Petit Roi de Grâce situé rue de CHOREY.
- approuve la signature par le Maire de nouvelles conventions avec :
- l'Office de Tourisme Intercommunal, pour l'occupation de locaux réservés à l'accueil et à l'information des touristes situés dans l'enceinte du bâtiment « Porte Marie de Bourgogne », à compter du 15 avril 2016,
 - l'Association Pays Beaunois, pour l'occupation des locaux libérés par la CAF situés au 2^{ème} étage de la Cité Administrative LORRAINE, à compter du 1^{er} mai 2016

RAPPORT 8 – RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE, LE CONSEIL REGIONAL ET LES LYCEES PUBLICS BEAUNOIS ET LE LYCEE DU ST-CŒUR
(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide le renouvellement des conventions d'utilisation par les élèves des lycées CLOS-MAIRE, MAREY, Viticole et EREA, des installations sportives de plein air et du Stade Nautique et du Lycée Saint-Cœur pour l'utilisation du Stade Nautique,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec le Conseil Régional Bourgogne–Franche-Comté et les différents établissements concernés,

RAPPORT 9 – RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE, LE CONSEIL REGIONAL ET LE LYCEE MAREY
(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide le renouvellement de la convention régissant les conditions d'utilisation du gymnase Christian FRINGUET situé dans l'enceinte du Lycée MAREY et pouvant être mis à la disposition des Associations beaunoises,
- décide que la somme due par la Ville sera versée en deux fois, suivant les conditions suivantes :
 - au 10 juillet de l'année scolaire N, le solde de l'année scolaire échue, calculé en fonction des heures d'utilisation réalisées et du coût des interventions de la Ville plafonné à 12083 €,
 - au 1^{er} janvier de l'année scolaire N+1, un acompte de 5 531,52 € (correspondant à 80 % de la somme annuelle prévisionnelle calculée pour 860 heures d'utilisation).
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Régional Bourgogne–Franche-Comté et le Lycée MAREY.

RAPPORT 10 – FINANCEMENT DE L'ACTIVITE DES ESPACES BEAUNOIS - DISPOSITIF REAAP

(rapporteur : Mme MERVILLE.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- confirme l'intérêt qu'il porte à la poursuite des actions de soutien à la parentalité dans les Espaces Beaunois,
- approuve la liste des quatre projets faisant l'objet d'une demande de subvention auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale :
 - « Cuisiner en famille »,
 - « La musique est un jeu d'enfants »,
 - « Pause parents »,
 - « Théâtre en famille ».
- autorise le Maire à signer les conventions type d'engagement et de financement proposées.

RAPPORT 11 – PRINTEMPS DES BLANCHES FLEURS – 2^{EME} EDITION

(rapporteur : Mme MERVILLE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le dispositif proposé pour l'organisation de la 2^{ème} édition du Printemps des Blanches Fleurs qui s'est déroulée le 9 avril 2016,
- décide d'accorder la gratuité de l'occupation du domaine public pour l'ensemble des animations proposées,
- autorise le Maire à signer les conventions ou contrats à intervenir et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

RAPPORT 12 – FONCTIONNEMENT DES ECOLES – REPARTITION DES CHARGES CONSTATEES AU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques et privées telle que présentée et dont le détail se trouve dans les délibérations prises à cet égard,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir.

RAPPORT 13 – ORGANISATION DES SERVICES

(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal est appelé à examiner les différents points suivants concernant l'organisation des services :

❖ Evolution de postes

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour et 2 abstentions, approuve les évolutions de postes suivantes :

- après réussite d'un agent exerçant les fonctions d'Assistant de Conservation Principal de 2^{ème} classe (catégorie B), transformation de ce poste au grade de Bibliothécaire (catégorie A), à compter du 1^{er} avril 2016,
- un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe en poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe, suite à un redéploiement interne rendu nécessaire suite à un départ en retraite,

- un poste d'ingénieur principal transformé en poste d'Ingénieur permettant le recrutement d'un Conseiller en Prévention des Risques Professionnels, rattaché à la Direction des Ressources et Relations Humaines à compter du 1^{er} mai 2016, au regard des besoins des services dans ce domaine de compétences très spécifiques. Il est rappelé que cette Direction est mutualisée entre la Ville et la Communauté d'Agglomération.

❖ **Affiliation au Centre de Gestion de Côte d'Or**

La Ville de BEAUNE présentant un effectif inférieur à 350 agents, doit s'affilier au Centre de Gestion de Côte d'Or, pour les seules missions obligatoires (soit 0.75% de la masse salariale)

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour et 2 absentions, approuve l'affiliation, à compter du 1^{er} mai 2016, de la Ville au Centre de Gestion de Côte d'Or pour les seules missions obligatoires, à savoir l'organisation des concours de toutes les catégories et des examens professionnels, participation à la gestion des carrières des agents et apport d'un conseil statutaire à la gestion du personnel territorial.

❖ **Accompagnement au recrutement d'un Directeur Général des Services : mandat d'un cabinet spécialisé**

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour et 2 absentions,

- décide la prise en charge à hauteur de 50 % des frais engagés auprès du Cabinet de consultants dans sa mission de recherche et de recrutement afin de remplacer l'actuel Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud, mutualisé à 50 % avec la Ville, ce dernier ayant fait valoir ses droits à la retraite,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

❖ **Mise à disposition de personnel au profit de Clubs Sportifs**

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour et 2 absentions,

- décide de renouveler pour l'année 2016 les conventions de mise à disposition de personnel municipal au profit de l'Ecole de Judo beaunoise et du Boxing Club,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec les Présidents des Clubs sportifs ci-dessus mentionnés.

❖ **Action Sociale :**

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour et 2 absentions,

- confirme la possibilité d'associer à la remise de médailles officielles du travail à certains agents lors de la Fête du Personnel organisée chaque année, le versement d'une prime annuelle sur le bulletin de paye de juillet dans les conditions suivantes :

- médaille d'Argent (20 ans) : prime annuelle de 120€,
- médaille de Vermeil (30 ans) : prime annuelle de 150€,
- médaille d'Or (35 ans) : prime annuelle de 180€.

- approuve la remise d'un chéquier cadeau « départ à la retraite » de 159 € aux agents ayant fait valoir leur droit à la retraite dans l'année en cours (juillet N à juillet N-1).

RAPPORT 14 – APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE -AD'AP- DE BEAUNE

(rapporteur : Mme LABEAUNE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'échéancier de l'Agenda d'Accessibilité Programmée -AD'AP- de BEAUNE, présentant l'engagement de la Ville quant aux travaux devant être effectués, leurs coûts, et leur répartition sur trois périodes de trois ans, qu'elle souhaite faire valider pour une soutenabilité technique et budgétaire de l'opération.

RAPPORT 15 – MODIFICATION DES STATUTS DU SICECO

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la modification des statuts du SICECO telle que présentée,
- note cependant sur la forme, que les Collectivités concernées devaient saisir leurs assemblées délibérantes de cette question avant le 15 avril et que sans attendre cette date butoir, le Préfet s'est autorisé à considérer les avis des Communes comme favorables en prenant un arrêté daté du 31 mars et notifié le 5 avril.

RAPPORT 16 – AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA GESTION TRANSITOIRE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES »

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'avenant prolongeant pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2016, la convention relative à la gestion transitoire de la compétence « gestion des eaux pluviales », par la Ville,
- autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir avec le Président de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud.

RAPPORT 17 – ACQUISITION SUR KRITER EN VUE DE LA REALISATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT RUELLE MORLOT

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'acquérir auprès de la Société KRITER Brut de Brut, les terrains nécessaires à la réalisation d'un parking public à proximité de la ruelle Morlot, au prix de la valeur vénale de 80 € le m².
- décide que les frais inhérents au transfert de propriété seront pris en charge par la Ville,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir dans cette vente.

RAPPORT 18 – CESSION DE TERRAIN A M CARRARA

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de céder aux Consorts CARRARA, au prix de 35 € le m², une emprise d'environ 59 m² sur la parcelle communale CP n° 303, domaine privé de la Ville, afin de leur permettre d'accéder à la voie publique
- décide de déroger à la décision du 11 avril 1983, qui interdit toute cession de parcelles communales à la Montagne, eu égard à la problématique d'accès à la propriété et aux risques d'inondation de leur terrain,
- décide que les frais inhérents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

RAPPORT 19 – ABANDON DE PARCELLES PAR LA SARL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE IMMOBILIER -BFCI-

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte, en application de l'article 1401 du Code Général des Impôts, l'abandon au profit de la Ville du terrain cadastré section DP n°129 de 106 m², propriété de la SARL BFCI,
- autorise le Maire à signer les déclarations correspondantes et tous documents à intervenir

RAPPORT 20 – ACQUISITION DES VOIRIES DU SYMAB ZAC DES MALADIERES ET ZAC BEAUNE-VIGNOLES - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour, M. CHAMPION ne prenant pas part au vote,

- décide l'acquisition gratuite auprès du SYMAB, de voiries concernant deux zones d'activités, ZAC BEAUNE VIGNOLES et ZAC des Maladières et dont la liste est mentionnée dans la délibération intégrale prise à cet effet,
- décide que les frais engendrés par ce transfert de propriété seront pris en charge par le SYMAB,
- donne mandat au Maire afin de classer dans le Domaine Public Routier les parcelles concernées, aucune enquête publique préalable n'étant requise en application de l'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

RAPPORT 21 – DEMANDES D'AIDES AU RAVALEMENT DE FAÇADES

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde les subventions suivantes au titre des aides pour ravalement de façades :

BENEFICIAIRES ET LIEU DES TRAVAUX	TYPES DE TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES RETENU CATEGORIE - TAUX	AIDE ACCORDEE
M. Mme Claude FAIVRE 5 rue Poterne 21200 BEAUNE	Remise en peinture des menuiseries	Travaux : 915 € Catégorie B - 10 %	91,50 €
Cabinet Patrick ECHINARD 5 rue Poterne 21200 BEAUNE		Travaux : 2 320 € Catégorie B - 10 %	232,00 €
M. Jean DIOSDADO 99 faubourg Saint Nicolas 21200 BEAUNE	Travaux de réfection de la façade	Travaux : 6 000 € Catégorie A - 25 %	1 500,00 €
M. Olivier MAILLARD 6 rue du Tribunal 21200 BEAUNE	Travaux de réfection de la façade	Travaux : 4 750 € Catégorie A - 25 %	1 187,50 €

RAPPORT 22 – VENTE DE PLANTES – FIXATION DES TARIFS

(rapporteur : Mme BELISSANT-REYDET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de mettre en vente un stock de plantes en pots utilisées pour la décoration ponctuelle lors d'événements festifs municipaux ou prêtées à des associations pour des manifestations occasionnelles, afin de permettre notamment une réduction des coûts de fonctionnement en matière de personnel, chauffage d'une serre dédiée, arrosage,
- adopte les tarifs proposés pour chaque plante mise en vente,
- décide que dans un second temps, les plantes invendues seront mises aux enchères sur agorastore.fr,

RAPPORT 23 – DENOMINATION DE VOIRIE - RUE FRANÇOIS MORTUREUX

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénommer rue François MORTUREUX, la voie desservant le lotissement résidentiel sis au lieudit « Les Poirets », devenue voie publique suite à son transfert dans le Domaine Public Communal.

RAPPORT 24 – ACCEPTATION DU LEGS DE M. ROBERT PICARD

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix pour et 2 absents,

- décide d'accepter le legs de M. Robert PICARD, désignant la Ville légataire particulier de la somme de 16 000 €, à charge pour elle d'entretenir la tombe de la famille PICARD-BRIVOT référencée F 959 au cimetière communal,

- note que l'engagement d'entretien relatif à la concession lui confère un caractère perpétuel, la concession de la tombe ayant été délivrée pour une durée de contrat perpétuel.

RAPPORT 25 – CESSIION A LA SOCIETE LASER BOWL

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de procéder au retrait de la délibération n° 15-0281 du 2 avril 2015 accordant la cession au profit de la Sté BLC, d'un terrain pour y implanter un cabaret, M. Jean-Claude FAUVERNIER, représentant de la Société ayant fait part de son intention d'abandonner définitivement ce projet,
- décide de céder à la Société LASER BOWL, représentée par M. Sébastien PAUL, le tènement EH 4 de 8 367 m² sis Parc d'activités de l'Oratoire, devenu libre suite au désistement de la Sté BLC, , afin d'y implanter un complexe de loisirs regroupant, dans un bâtiment de 3 000 m², un bowling, un laser Game, une aire de jeux pour enfants et un restaurant type « La Boucherie » ou similaire,
- décide la vente de ce terrain au prix de 65 € HT le m², la validité de l'offre étant de six mois à compter de la présente décision,
- décide qu'un document de modification du parcellaire cadastral devra être dressé par un géomètre expert,
- décide que tous les frais générés par ce transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

RAPPORT 26 – REPRISE DE VEHICULES MIS A LA DISPOSITION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la restitution par la Communauté d'Agglomération des véhicules suivants, ces derniers n'étant plus utilisés pour l'exercice de la compétence transports du fait de la mise en place d'un contrat de Délégation de Service Public effectif depuis le 1^{er} avril 2016,
- décide la réintégration de ces biens dans le patrimoine de la Ville pour leur valeur nette comptable.

RAPPORT 27 – GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PASSATION DES MARCHES D'EXPLOITATION, DE MAINTENANCE ET DE RENOUELEMENT DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, D'EAU CHAUDE SANITAIRE, DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la création d'un groupement de commandes entre la Ville de BEAUNE et la Communauté d'Agglomération en vue du recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés d'exploitation, de maintenance et de renouvellement des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation, de ventilation et de climatisation,

- approuve la désignation de la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur du groupement qui, à ce titre, assurera la gestion de la procédure complète de passation du marché public, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics,
- autorise le Maire à signer la convention définissant les modalités de sa mise en œuvre.

RAPPORT 28 – CONVENTION RELATIVE AU FONDS DE SOUTIEN ET PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention, autorise le Maire à signer :

- la convention relative au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêts ou des contrats financiers structurés à risque, à passer avec l'Etat,
- le protocole transactionnel qui doit être passé avec la SFIL-CAFFIL.

RAPPORT 29 – UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE – BILAN 2015

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication relative à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine - DSU- attribuée en 2015 s'élevant à 301 801 €.

RAPPORT 30 – DECISION MODIFICATIVE- MOIS DE FEVRIER - MARS 2016

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions, autorise le Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables décrites dans la délibération.

M. SUGUENOT signale au Conseil Municipal que le service de la Commande Publique a recensé 70 barrières de sécurité de type VAUBAN (20 en 190 cm, 40 en 210 cm et 10 en 250 cm) ne répondant plus aux normes de sécurité en vigueur.

Il fait part d'une offre d'achat de ces barrières.

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour et 3 abstentions,

- décide la réforme du matériel susmentionné et le propose à la vente pour un tarif de 15 €/barrière, soit 1 050 € pour le lot,
- autorise le Maire à signer les documents nécessaires et à faire procéder aux opérations comptables afférentes.

RAPPORT 31 – REVISION D'AP/CP

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la révision des AP/CP selon les conditions suivantes :

Budget Principal

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016
Accueil Porte Marie de Bourgogne	2313	575 351.84 €	46 271,10€	864.00€	528 216.74€
Aménagement Place Madeleine	2315	1 663 670.86€	-	118 737,95€	1 544 932.91 €

RAPPORT 32 – POLITIQUE FISCALE DE LA VILLE POUR 2016

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve pour 2016 le maintien du taux des trois taxes relevant de la compétence du Conseil Municipal :

	2016
T.H.	12,60%
T.F.N.B.	30,25 %
T.F.B.	21,72 %

RAPPORT 33 REMIS SUR TABLE – AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE – AVIS DE PRINCIPLE SUR LE PROJET DE PERIMETRE

(rapporteur : M. COSTE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis favorable de principe sur l'esquisse sommaire établie au vu du diagnostic patrimonial et des espaces devant être protégés et sur le périmètre ainsi présenté permettant d'établir les grandes lignes de l'étendue géographique de la future AVAP,
- note que l'esquisse présentée sera amenée à évoluer de manière ponctuelle, notamment après que la Ville aura recueilli l'avis de la Commission locale d'AVAP et celui de la Commission Régionale des Paysages et des Sites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 20h30.

Affiché le 19 avril 2016

Les délibérations prises par le Conseil Municipal lors de la présente séance sont consultables à l'Hôtel de Ville. Tout renseignement peut être donné auprès de la Direction Générale des Services du lundi au vendredi de 9 H 00 – 12 H 00 / 14 H 00 – 17 H 00